



Habitation dans un local non prévu à cet effet

Par **faugeres2**, le **21/04/2010** à **10:07**

Bonjour!

Je cherche à louer un local type entrepôt.

Ce local de 250 m2 est situé en ville. Il dispose de l'eau, de l'électricité et de toilettes. Un loueur se montre intéressé. Il s'agit d'un couple qui dans le cadre d'une micro entreprise vend des plats cuisinés sur les marchés. Ils souhaiteraient garer leur camion dans le local. Ils envisageraient aussi d'y entreposer un mobil home. J'ai compris qu'ils pensent résider dans ce mobil home. Le local deviendrait donc un lieu d'habitation. Sur le plan légal ai-je le droit de le louer dans ces conditions? Si oui quels peuvent être les écueils d'une telle location? Je vous remercie d'avance de votre réponse. Cordialement JP

Par **zola**, le **28/04/2010** à **16:38**

bonjour

sont pas bêtes du tout ces futurs locataires !!...

aux dernières nouvelles si ce mobile home est...mobile .

à mon avis je ne vois pas l'intérêt à leur chercher des problèmes .

micro entreprise , débutants , etc...soyez compréhensif , non ?.

par contre ils auraient peut être des problèmes vis à vis des services de l'hygiène

Par **faugeres2**, le **29/04/2010** à **23:13**

Réponse à Zola

Merci de votre réponse.

Non, il ne s'agit pas de jeunes, mais au contraire de personnes à la proximité de la retraite. Ils souhaiteraient pouvoir exercer encore trois ans; puis s'acheter une petite maison et prendre leur retraite. L'Adil que j'ai consultée m'a dit que c'était possible à condition d'avoir l'accord de la mairie. Ce serait le futur locataire qui (toujours selon l'ADIL) doit faire la demande, la mairie demandant après son accord au propriétaire. (C'est aussi une question de taxe d'habitation je présume) J'en ai informé les personnes qui devaient faire la démarche. J'attends la réponse.

Merci encore et bonne fin de semaine Faugères